Manuvie

FPG Sélect (version originale)

Ajout de fonds :

À compter du 9 septembre 2024 (ou vers cette date), le fonds suivant sera disponible dans le **FPG Sélect (version originale) – série 75** :

FPG Sélect de grandes capitalisations internationales Manuvie

Tous les détails au sujet des fonds, y compris les codes et les ratios de frais de gestion (RFG) des nouveaux fonds, sont disponibles sur le site web de Manuvie, Prix et performance.

Réduction des frais :

Le 9 septembre 2024 (ou vers cette date), le ratio des frais de gestion (RFG) sera réduit pour le fonds suivant :

Nom du Fonds	Ancien RFG (%)	Nouveau RFG estimatif (%)
FPG Sélect Catégorie équilibrée fondamentale Manuvie	2,67	2,58

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

MBPSCS01316FR MMM 08/24 AODA